



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****20016450***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**16 JAN. 2020**Greffe
Pour le GreffierN° d'entreprise : **0676 685 361**

Nom

(en entier) : **CISEO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **5100 Naninne, rue des Pieds d'Alouette, 37****Objet de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL - DEMISSIONS**

D'un acte dressé par le notaire Antoine RIJCKAERT, de résidence à Eupen, en date du 26 décembre 2019, enregistré au bureau de sécurité juridique d'Eupen en date du 6 janvier 2020, case 0000045, il résulte que l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille quatre cents euros (500.400,00 €) pour le porter de six cent un mille euros (601.000,00 €) à un million cent un mille quatre cents euros (1.101.400,00 €) avec création de huit cent trente-quatre (834) nouvelles actions.

La société anonyme « LASER ENGINEERING APPLICATIONS », en abrégé « LASEA », renonce à souscrire à cette augmentation de capital, celle-ci est intégralement souscrite avec création de huit cent trente-quatre (834) nouvelles actions par la société anonyme CILYX, RPM Liège, 0739.835.628, dont le siège se trouve à 4102 Seraing, rue Louis Plescia, 7.

Le montant de l'augmentation de capital a été versé à concurrence de cinq cent mille euros (500.000,00 €) par le souscripteur en espèces, avant ce jour au compte numéro BE46 3631 9590 0836 de la société auprès de la banque ING, ainsi qu'il résulte de l'attestation bancaire remise par les actionnaires au notaire soussigné.

Les comparants reconnaissent que la somme de cinq cent mille euros (500.000,00 €) se trouve à la disposition de la société dès ce jour.

En conséquence le texte de l'article 5 des statuts est désormais libellé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme d'un million cent un mille quatre cents euros (1.101.400,00 €) représenté par deux mille trente-six (2.036) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées à concurrence d'un million cent un mille euros (1.101.000,00 €).

Chaque action représente la deux mille trente-sixième partie de l'avoir social. »

DEUXIEME RESOLUTION**DEMISSION D'UN ANCIEN ADMINISTRATEUR**

L'assemblée acte la démission et donne décharge à l'administrateur suivant : La société BLCK INVEST (BE0524.990.823).

Pour Extrait Analytique conforme

Philippe Malherbe, notaire,

Une expédition de l'assemblée générale a été annexée.

Les statuts coordonnés ont été téléchargés dans la base de données informatisée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/01/2020 - Annexes du Moniteur belge